Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_232-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2019_232

OBJET :

COMMISSION N°4

Signature de la convention d'adhésion au « service commun commande publique »

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 34

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

Nombre de votants : 45

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à WANNEHAIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 2 décembre 2019, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10ème vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCRUYSSE, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER
Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER
M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Eric MOMONT
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCZAK
M. Bruno RUSINEK, procuration à Mme Monique RIZZO
M. Christian LEMAIRE, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, M. Régis BUE, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCRUYSSE
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_232-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 décembre 2019

Délibération CC_2019_232

COMMISSION N°4

Signature de la convention pour l'adhésion au « Service commun commande publique »

Le Conseil Communautaire

Vu l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans une logique de sécurisation des procédures de marchés publics, un « service commun commande publique » a été mis en place avec les objectifs suivants :

- définir la procédure la plus adaptée ;
- rédiger les pièces administratives du dossier de consultation ;
- publier les avis d'appel à concurrence et mettre en ligne les pièces de la consultation ;
- donner un avis quant à l'analyse des offres ;
- fournir des modèles de documents pour l'attribution et la notification des marchés.

Considérant que les communes qui ont souhaité adhérer à ce service bénéficieront d'une assistance technique relative à ces objectifs.

Vu la convention d'adhésion figurant en annexe du présent dossier.

Vu l'avis du Comité technique communautaire

Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 45 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 45 votants)

- D'autoriser son Président à signer la convention concernant le « service commun commande publique » avec chacun des maires des communes souhaitant y adhérer.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER